

Guide de l'étudiant de l'ENSAPLV sélectionné pour un séjour d'études à l'étranger

I. Annonce de l'étudiant auprès de l'université d'accueil.

Les étudiants sélectionnés par l'ENSAPLV seront annoncés par le service des relations internationales. Les étudiants seront informés de cette annonce soit en étant destinataire du message d'annonce, soit en recevant un message spécifique indiquant que cette annonce a été faite.

En règle générale les universités d'accueil n'effectuent pas une seconde sélection des étudiants déjà sélectionnés par l'ENSAPLV. Toutefois, ces universités demandent que chaque étudiant prépare un dossier de candidature nécessaire pour que soit formalisée l'acceptation de l'étudiant.

II. Préparation du dossier de candidature auprès de l'université d'accueil.

II.A Information sur les éléments constitutifs du dossier et les dates limites d'envoi du dossier

- Soit ces éléments sont déjà disponibles pour l'année 2016-2017, voir lien sur la page "séjour d'études à l'étranger/Destinations". Ces éléments vous indiqueront également les liens pour avoir accès au catalogue des cours actualisé de l'université d'accueil.
 - Soit ces éléments sont communiqués par l'université d'accueil en retour du message d'annonce
 - Soit vous pouvez trouver dès à présent ces informations sur le site de l'université d'accueil.
- La plupart de nos partenaires demandent une inscription en ligne des candidats avec téléchargement de documents; contrat d'études, document attestant votre niveau de la langue d'enseignement, carte d'identité ou passeport...

II.B Contrat d'études Erasmus +

Si l'étudiant est sélectionné pour une université liée à l'ENSAPLV par un accord inter-institutionnel Erasmus + (les destinations des 28 pays membres de l'UE, la Norvège, la Turquie, certaines destinations japonaises, l'Uruguay, l'Inde, le Venezuela) vous devrez finaliser un contrat d'études initial Erasmus +. Le service des relations internationales de l'ENSAPLV vous enverra un tableau où vous devrez faire apparaître les enseignements qui vous envisagez de suivre dans l'université d'accueil (voir éléments explicatifs sur l'établissement du contrat d'études dans le guide du candidat page 6). Il vous appartiendra de consulter le catalogue de cours mis à jour de l'université partenaire. Sur cette base un contrat d'études sera finalisé qui devra être signé de vous et de l'ENSAPLV et qui sera envoyé à l'université d'accueil pour que celle-ci puisse vous le retourner signé avant votre départ. Soit ce contrat d'études signé de l'université d'accueil vous sera retourné directement, auquel cas vous devrez en envoyer une copie au service des relations internationales de l'ENSAPLV ;

Soit le service des relations internationales recevra ce document signé de l'université d'accueil, auquel cas vous recevrez une copie de ce document par le service des relations internationales.

II.C Attestation de compétence linguistique

La plupart des universités partenaires demanderont de joindre à votre dossier une certification de compétence linguistique.

Si la langue d'enseignement est l'anglais, vous devrez joindre les résultats obtenus au IELTS, TOEFL, TOEIC, Cambridge ou une simple attestation signée d'un enseignant de langues, selon les exigences de l'université d'accueil.

Si la langue d'enseignement est l'espagnol, l'italien ou l'allemand, vous disposerez d'une attestation de l'ENSAPLV indiquant votre niveau établi d'après les résultats obtenus aux tests du 23 janvier 2016.

II.D Envoi du dossier de candidature à l'université d'accueil

Soit le dossier est entièrement dématérialisé, auquel cas vous voudrez bien informer le service des relations internationales lorsque la procédure est finalisée par vos soins.

Soit le dossier doit être adressé à l'université d'accueil par voie postale, auquel cas il sera envoyé par l'ENSAPLV. Dans cette hypothèse l'ENSAPLV enverra, sous un seul pli l'ensemble des dossiers des étudiants sélectionnés pour une même destination.

III. Notification d'acceptation de l'étudiant par l'université d'accueil.

L'université d'accueil doit notifier l'acceptation de l'étudiant. Cette notification peut prendre différentes formes, allant d'un simple e-mail jusqu'à un courrier estampillé, dans le cas notamment où un visa est nécessaire.

Si le service des relations internationales de l'ENSAPLV reçoit la notification, vous serez immédiatement informé et vous devrez venir chercher le document original au service des relations internationales

Si ce document vous est directement adressé par l'université d'accueil, vous devrez envoyer copie de cette notification au service des relations internationales de l'ENSAPLV.

Attention, l'envoi de la notification peut être très tardif selon les universités d'accueil.

Il est fortement conseillé d'attendre la réception de cette notification avant d'engager des démarches telles que l'achat du billet d'avion.

IV. Information sur le Master et la validation du mémoire

Pour les étudiants candidats inscrits en L3 au moment de leur candidature pour un séjour d'études à l'étranger une réunion d'information sur le cycle Master sera organisée le samedi 9 avril 2016.

Par ailleurs, les étudiants retenus pour effectuer un séjour d'études à l'étranger en M1 devront participer à la réunion du mardi 12 avril 2016 organisée par les enseignants de l'ENSAPLV encadrant les différents séminaires de Master. A cette occasion, seront présentées les différentes modalités de validation à l'étranger des trois phases du mémoire qui doit être soutenu à la fin du premier semestre de M2.

Durant la période d'avril à fin juin 2016 vous devrez prendre contact avec un enseignant de l'ENSAPLV afin de déterminer avec lui les modalités de suivi et d'accompagnement de votre travail sur le mémoire, en fonction de l'offre pédagogique existant dans l'université d'accueil.

Vous devrez remettre au plus tard le 2 juillet 2016 au service des relations internationales la fiche d'encadrement à distance du mémoire signée de l'enseignant de l'ENSAPLV encadrant un séminaire, voir formulaire ci-après.

V. Soutien linguistique en ligne (OLS)

Un des objectifs stratégiques de l'Union Européenne, pour la période 2014-2020 est le renforcement des compétences linguistiques et le soutien à l'apprentissage des langues.

Le programme ERASMUS de mobilité entre les pays membres du programme (mobilité intra-européenne + à destination de la Turquie et de la Norvège) a notamment développé deux outils :

- Le test de niveau de langue (OLS)

Ce test est **obligatoire** pour **tous** les participants aux activités de mobilité du programme Erasmus+ d'au moins 2 mois [études/stages/], ayant l'une des langues suivantes comme langue principale d'enseignement/de travail : allemand, anglais, espagnol, français, italien et néerlandais (à l'exception des personnes de langue maternelle).

Les participants aux activités de mobilité du programme Erasmus+ doivent passer le test à deux reprises — avant le début et à la fin de leur période de mobilité — afin d'évaluer leurs progrès dans la langue de la mobilité. Le test en ligne **évalue leurs compétences linguistiques – audition, lecture et écriture** – selon le Cadre Européen Commun de Référence ([CECR](#)).

Ces tests sont gratuits. Le service des relations internationales vous inscrira directement à ces tests et vous recevrez un lien qui vous permettra d'effectuer ce test préalable à votre séjour d'études. A l'issue de votre mobilité vous recevrez à nouveau un lien pour procéder au second test en ligne.

Pour en savoir plus sur le contenu de ce test voir le tutoriel : http://erasmusplusols.eu/app/uploads/2015/11/PRESENTATION_LA_FR.pdf

- Les cours de langue en ligne (OLS)

En fonction de vos résultats au test linguistique préalable à votre mobilité il vous sera éventuellement proposé par e-mail d'accéder à la plateforme de cours en ligne, ceci pour améliorer vos compétences avant et pendant votre séjour d'études à l'étranger. Cet enseignement en ligne est gratuit.

Pour en savoir plus :

http://erasmusplusols.eu/app/uploads/2015/11/PRESENTATION_LC_FR.pdf

VI. Réunions de préparation au départ

Les réunions de préparation au départ auront lieu les 20, 22, 23, 24 juin 2016 de 12h à 14h. Les mêmes informations seront dispensées à chaque réunion. La salle vous sera communiquée ultérieurement

VII. Aides à la mobilité

Le guide du candidat détaille les différentes aides (base 2015/2016) auxquelles vous pouvez prétendre durant votre mobilité à l'étranger.

L'ENSAPLV fait une demande de subvention pour chaque aide à la mobilité (Erasmus +, Conseil régional Ile de France, Mairie de Paris, Ministère de la Culture). Les dates de réponse des différents organismes financeurs sont inconnues à présent, mais vous devriez disposer de l'information pour l'ensemble de ces aides au plus tard en juillet 2015.

Les étudiants effectuant une mobilité dans le cadre du programme ERasmus + devront venir signer un contrat de mobilité au service des relations internationales de l'ENSAPLV, spécifiant les montants et les modalités de versement de ces aides.

VIII. Démarches préalables au départ

- inscription administrative à l'ENSAPLV

Vous effectuerez un séjour d'études à l'étranger en qualité d'étudiant de l'ENSAPLV. Par conséquent vous devez vous inscrire administrativement à l'ENSAPLV durant l'année de mobilité et disposer d'une carte d'étudiante de l'ENSAPLV. Cette condition est impérative, notamment pour bénéficier de l'exonération des droits d'inscription dans l'université d'accueil.

- assurance maladie durant votre séjour d'études à l'étranger

Au moment de votre inscription administrative à l'ENSAPLV, vous devrez régler l'assurance maladie française régime étudiant.

Si vous effectuez votre séjour d'études en Europe dans un pays lié à la France par un accord d'assurance, vous devrez vous procurer avant votre départ la carte européenne d'assurance maladie qui vous sera demandée à votre arrivée dans l'université d'accueil. Vous devrez envoyer la copie de votre carte d'assurance maladie au service des relations internationales de l'ENSAPLV.

Si vous effectuez un séjour d'études dans le cadre du programme Erasmus + dans un pays non couvert par un accord bilatéral (Turquie, Japon, ..) ou dans le cadre d'un accord bilatéral d'échanges il vous est demandé de contracter une assurance complémentaire en vue de vous couvrir durant votre séjour à l'étranger.

De même il est demandé à chaque étudiant de disposer d'une assurance rapatriation.

- demande de visa.

Dès réception du document d'acceptation de l'université d'accueil vous devrez engager la procédure de demande de visa, si nécessaire, auprès de l'ambassade du pays d'accueil en France.

Par ailleurs, veiller à vérifier la durée de validité de votre passeport.

Master 1, Master 2
Séminaire thématique – initiation à la recherche
Contrat d'études préalable à un séjour d'études effectué durant l'année universitaire 2016-2017

NOM et Prénom de l'étudiant :
 Numéro d'étudiant :
 Adresse électronique de l'étudiant :
 Université d'accueil :
 Nom de l'enseignant de l'ENSAPLV encadrant à distance le travail de l'étudiant :

 Séminaire et axe thématique auquel appartient l'enseignant signataire :

 Adresse électronique de l'enseignant :

Thématique générale du sujet de mémoire	
Objet /échelle	

Enseignant de l'université d'accueil susceptible d'aider l'étudiant dans ses travaux et coordonnées électroniques	
Enseignement à suivre à l'étranger pour aider l'étudiant dans le cadre de sa préparation au mémoire	

Définition du travail à faire par l'étudiant (bibliographie, analyse bibliographique, élaboration de la problématique, recherche documentaire, programmation du travail à réaliser)

Calendrier envisagé des échanges électroniques entre l'enseignant et l'étudiant

Date :

Signature de l'enseignant

Signature de l'étudiant